Parc national des Ecrins

Conseil d'Administration du 14 décembre 2015

Résolution n° 2015/29 – CA

Election du président

Le Conseil d'Administration,

Vu le décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 et les dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006

Vu l'arrêté de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, en date du , portant nomination au Conseil d'Administration du Parc national des Ecrins,

élit Monsieur Bernard HERITIER en qualité de président du Conseil d'administration du Parc national des Ecrins

Pour le Préfet des Hautes Alpes
Commissaire du Gouvernement
Président de séance

Yves HOCDE

Le Directeur

Bertrand GALTIER

Parc national des Ecrins
Domaine de Charance • 05000 Gap
Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax : +33 (0)4 92 52 38 34
www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr